



SARL et SARL de famille

Par **JOULANNE**, le **09/12/2023** à **22:40**

Bonsoir,

Je vous expose mon questionnement.

Depuis avril 2022, avec ma sœur nous avons créée une SARL ayant pour but l'agencement d'intérieur, au capital social de 5.000€ et à 50-50.

Aujourd'hui, fortes d'une bonne rémunération, d'une activité en pleine croissance et très bien lancée. Nous souhaiterions diversifier nos activités par l'achat d'un bien immobilier, et également diminuer notre imposition pour notre première société soumise à l'IS.

Initialement nous souhaitions devenir propriétaires de notre local commercial mais aucune opportunité ne s'est portée à nous et cela ne se produira pas. Nous changeons notre fusil d'épaule et avons repéré des immeubles à acheter et rénover.

Quel type de société créer pour que notre première SARL puisse investir dans la seconde ? quels sont les montages à prévoir ? Imposition ? Charges ... ? ..

Notre comptable nous a évoqué la SARL de famille mais notre SARL 1 peut-elle y investir n'était pas réellement un membre de la famille ?

Nous ne sommes pas propriétaires personnellement et souhaiterions que notre capacité d'emprunt personnelle soit la moins impactée possible.

Bref nous avons besoin d'être aiguillées et avons pris RDV avec notre comptable qui ne pourra pas nous recevoir avant plusieurs semaines.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **10/12/2023** à **09:02**

Bonjour

IL sera difficile d'aller très loin dans le cadre de ce forum, il faut prendre RDV dans un bon cabinet **d'expertise** comptable, et étudier les diverses possibilités qui s'offrent à vous...

-La possibilité de passer par un régime "mère-fille" grace à une sté holding... ?

-Ou la création éventuelle d'une SCI (à l'IS), pour l'investissement immobilier, dans laquelle la SARL pourrait entrer ?

Par **JOULANNE**, le **10/12/2023** à **11:56**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, nous avons pris RDV justement avec notre comptable et l'expert comptable du cabinet.

Ma question est plus simple alors, une sarl de famille peut-elle est détenue en partie par une sarl alors que son statut prévoit qu'elle ne peut être détenue que par des membres d'une meme famille ?

Sachant que nous sommes les deux gérantes sœurs de la première sarl.

Merci !

Par **Marck.ESP**, le **10/12/2023** à **12:03**

Justement un cas à soumettre à l'expert, car dans le cas où les statuts d'une SARL de famille spécifient clairement que seuls les membres de la famille peuvent détenir des parts sociales, il est généralement interdit à une autre société, telle qu'une SARL, de détenir des parts de cette SARL de famille, mais dans votre cas, les actionnaires de la première Sté, sont de la famille...